

# Master en expertise comptable et fiscale (alternance)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél :

Fax :

Mail :

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

M101 Droit comptable et législation relative aux comptes annuels			
Code	ECEC1M01EC101	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Christophe MEGANCK</b> (christophe.meganck@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Ce cours répond aux exigences professionnelles en terme de droit comptable par l'utilisation de ses textes légaux et l'analyse de problématiques concrètes.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Compétence 2 : Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
  - 2.1 Recueillir, vérifier et transmettre les informations, y compris dans un contexte multilingue et/ou international
  - 2.2 Fournir des conseils et des services dans ses domaines d'expertise
  - 2.4 Fournir des informations fiables en matières comptables, financières, juridiques et fiscales, et accompagner dans toutes les étapes de la vie d'une organisation
- Compétence 3 **Compétence 3 : Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité**
  - 3.2 Déterminer des résultats comptables et établir des comptes annuels individuels et consolidés, conformément aux dispositions légales en la matière en appliquant le cas échéant les normes internationales
  - 3.7 Poser un regard critique sur la situation financière et le fonctionnement d'une entreprise, en ce compris dans le respect des différentes législations en vigueur
- Compétence 4 **Compétence 4 : Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
  - 4.2 Contrôler la comptabilité de l'entreprise : notamment, s'assurer de la cohérence et de la pertinence des données, veiller à la conformité de la comptabilité aux exigences légales.
  - 4.5 Accompagner le ou les gestionnaires lors de toutes les étapes de la vie d'une organisation notamment en fournissant des services et des conseils en matière de création, de gestion, de restructuration, de transmission ou de liquidation
- Compétence 5 **Compétence 5 : S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
  - 5.2 Développer et actualiser ses connaissances et ses compétences spécialisées. Articuler ses savoirs issus de différentes disciplines.

### Acquis d'apprentissage visés

Intégration: intégrer et reformuler les connaissances et les idées d'un domaine spécifique ou à l'interface entre différents domaines. Agir dans des contextes imprévisibles, complexes et spécialisés

Analyse approfondie des sources de droit comptable belges et européennes ainsi que des règles comptables issues du Code de droit économique, du Code des Sociétés et des associations et des arrêtés royaux qui régissent cette matière. Prise en compte du poids croissant des normes IFRS et du droit comptable comparé (ex. LUX GAAP). Etude de la doctrine, des avis de la CNC et de la jurisprudence. Le cours inscrit aussi le droit comptable dans une perspective historique (origines) et politique (rôle du droit comptable expliquant notamment la composition de la CNC et les différents ministres compétents...).

Acquis d'apprentissage ITAA :

Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable :

- d'appréhender les principes de la doctrine comptable. Il maîtrisera ainsi les principes et directives des normes comptables belges au-delà des aspects techniques d'enregistrement
  - d'effectuer une analyse argumentée d'une réglementation ou d'un principe lié au droit comptable belge ou européen, le cas échéant en adéquation avec les normes comptables internationales
  - De s'assurer de la conformité de la comptabilité aux exigences des réglementations relatives au droit comptable lors de l'établissement des comptes annuels individuels, consolidés et de la restructuration du bilan et du compte de résultats
  - De retrouver, d'analyser de manière approfondie et d'appliquer un principe de droit comptable ou une disposition légale de source belge ou européenne en conformité avec les normes internationales
- De vérifier et d'assurer la conformité de la comptabilité et des documents aux exigences légales et réglementaires

Tâches ITAA :

Etablir les comptes annuels individuels

- Opérer la restructuration du bilan et du compte de résultat
- Dégager les agrégats du bilan et donner une interprétation de ces derniers
- Calculer les éléments nécessaires à une interprétation des flux de trésorerie et en donner une interprétation
- Calculer les ratios et en donner une interprétation

Contextualiser les interprétations en fonction du domaine de l'entreprise et du contexte national et international

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECEC1M01EC101A Droit comptable et législation relative aux comptes annuels

60 h / 6 C

### Contenu

Introduction

I. Le droit commun comptable des entreprises et le processus comptable - Notions diverses (définition, particularités, processus de développement, processus comptable...)

II. Les sources du droit commun comptable belge

1. Les sources contraignantes
2. La jurisprudence
3. La doctrine
4. Le droit comptable comparé
5. Les normes IAS/IFRS

III. Rôle informationnel des comptes annuels et des comptes consolidés

IV. Les principes comptables - Le cadre conceptuel

A. Principes comptables

1. Introduction
2. Principes relatifs aux fondements
3. Principes relatifs à la saisie des faits comptables
4. Principes relatifs à l'évaluation
5. Principes relatifs à l'information

B. Le cadre conceptuel

V. Les règles formelles relatives à la tenue de la comptabilité générale des entreprises en Belgique - Droit de la comptabilité

VI. Le droit des comptes annuels et le droit des comptes consolidés des entreprises en Belgique

VII. Les normes comptables internationales (IAS/IFRS)

VIII. Eléments de droit pénal liés à la comptabilité et aux comptes annuels et consolidés

XIX. Obligations comptables des ASBL, AISBL et fondations

### **Démarches d'apprentissage**

Cours magistral avec mises en situation, à travers des études de cas pratiques en lien avec la législation relative aux comptes annuels

Possibilité d'utilisation de l'ITAA-Lex, si l'enseignant en fait la demande aux étudiants

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Néant

### **Sources et références**

Néant

### **Supports en ligne**

Néant

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Néant

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50	Exe	50	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

### **Dispositions complémentaires**

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).